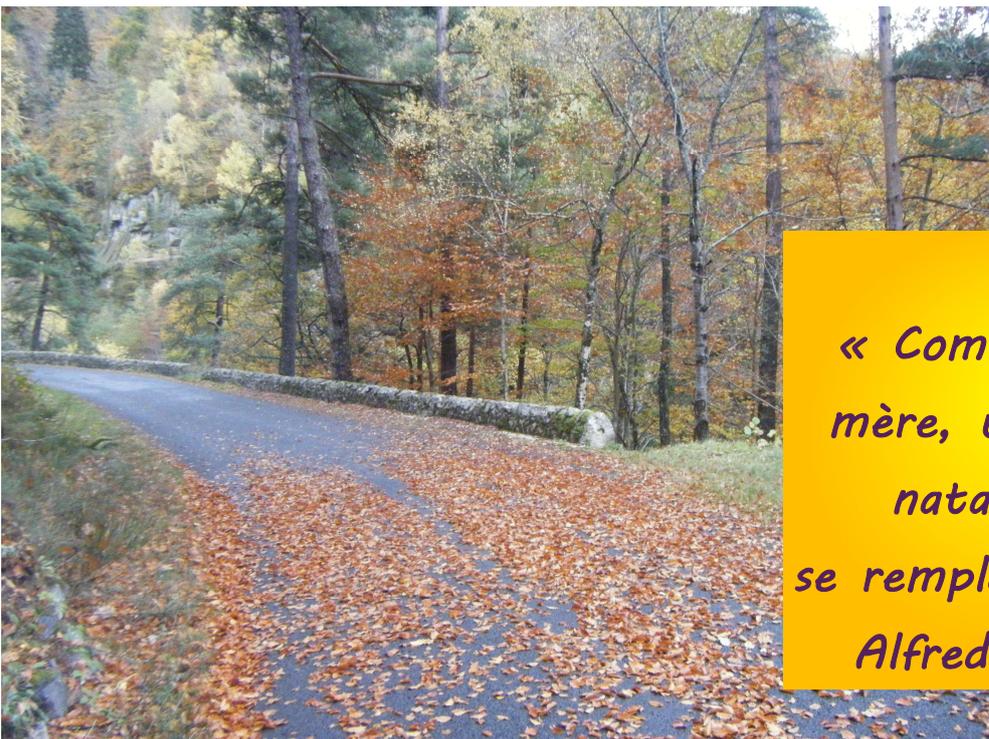




# ~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2023



*« Comme une  
mère, une ville  
natale ne  
se remplace pas »  
Alfred Capus*

**Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.  
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjointes, les  
Conseillers Municipaux ou la Secrétaire.**

 **09.75.83.57.18**  
 **06.85.96.49.46**

 **les lundis 10 h/12 h et 14 h/16 h**  
**@mairiepalsenouire@orange.fr**  
**www.wwww.mairie-saintpaldesenouire.fr**

*Les informations contenues dans ce bulletin concernent les sujets traités en réunions publiques.  
Ce Bulletin Municipal a été distribué par les conseillers municipaux.  
Des exemplaires supplémentaires sont mis à disposition en mairie auprès de la secrétaire, responsable de la publication.*

*Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont remerciés pour leur implication.  
Bonne lecture...*

*I.P.N.S. Photos : Mairie*



Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page pour les annonceurs dans son bulletin.  
Vous trouverez donc de bonnes adresses et des artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de leurs services ou de leurs compétences.  
En 2022, les entreprises de la commune ont été exonérées : Quissac (électricité) à Védières.  
Les entreprises ayant participé financièrement en 2022 GIROUX MICKAEL / VINCENT ET FILS / SUPER U CRAPONNE / FAURE / REVERDO / Malfant Guy / CHAPUIS / VALENTIN.  
Merci à eux.

## AECL METALLURGIE

Vente et installation de produits leds  
Maintenance industrielle

**Quissac**  
Jean-Marie

Védières  
43160 Saint-Pal de Senouire

**06.22.10.12.83**  
**04.71.00.28.33**

arc-en-ciel-leds@outlook.fr



www.arc-en-ciel-leds.com

## SAS GARAGE VALENTIN CITROEN

Rue Saint Martin 43160 LA CHAISE DIEU  
TEL 04 71 000 184



Plomberie Chauffage Zinguerie  
Energies Renouvelables

15, rue de la République  
43230 PAULHAGUET  
04 71 77 55 32  
**06 50 64 40 62**  
[eurlgiroux@laposte.net](mailto:eurlgiroux@laposte.net)

## BOULANGERIE PATISSERIE AU BON PAIN D'ALLEGRE

15 rue du Fangeas  
43270 ALLEGRE  
**04.71.00.72.24**



**MALFANT**  
Travaux publics

Auffour - 43160 FELINES  
04 71 00 92 95 - 06 89 30 73 15  
guy.malfant@wanadoo.fr

City Buro - 04 71 09 82 60

**MENUISERIE CHARPENTE ESCALIER**  
S.A.R.L. BEYSSAC P.  
Maître Artisan

Le Bourg  
43 160 FELINES

Tél : 04 71 00 90 69  
E-mail : sarlbeysac@orange.fr  
SIRET 451 842 165 00024 APE 43324

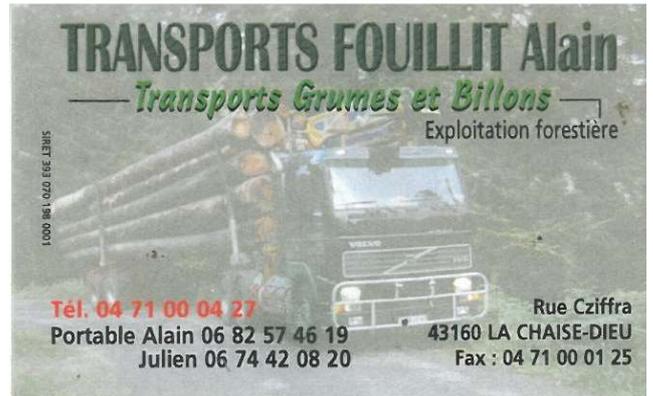
Atelier : JULLIANGES 43 500



**TRANSPORTS FOULLIT Alain**  
— Transports Grumes et Billons —  
Exploitation forestière

Tél. 04 71 00 04 27  
Portable Alain 06 82 57 46 19  
Julien 06 74 42 08 20

Rue Cziffra  
43160 LA CHAISE-DIEU  
Fax : 04 71 00 01 25




**MALFANT**  
TRAVAUX PUBLICS

*GARAGE Thomas CARESMIER*  
Route de Vichy  
43160 La Chaise Dieu  
04.71.00.10.77 / 06.37.42.59.34

**TECHNITHERM**  
DEPANNAGE / ENTRETIEN

Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz  
Climatisation

DESEMBOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF  
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

ZA de BLEU - 43000 POLIGNAC  
Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23  
www.technitherm.com - technitherm43@orange.fr

**A B C CHAMPIGNONS**



AU BOLET CASADEEN

**ACHAT - VENTE**

Christian Pereira  
43160 La Chaise-Dieu

tel : 06 17 61 18 38 / 04 71 07 79 09

Champignons sauvages frais et secs, fruits des bois...

**REVERDO®**

22 Chemin du Verdier 04 73 95 34 72  
63840 EGLISOLLES contact@reverdo.fr

Daniel BEAUDOUX : 06 19 79 50 51  
Horaires : Lundi au jeudi de 8h à 12h & 13h30 à 17h30  
Vendredi de 9h à 12h

[www.reverdo.fr](http://www.reverdo.fr)




**TRESCARTES Herve**

10 bis rue des Potelleries

43270 ALLEGRE  
Tél : 04 71 00 79 59  
Portable:06 81 50 02 46

Menuiserie - Carrelage - Placoplatre - Tapisseries - Peintures

**GARAGE**  
*Damien Faure*

43270 MONLET  
04 71 02 57 50  
garagefaure@gmail.com

Toutes Marques

**Vente - Réparation - Carrosserie**

Epicerie Michel Communal  
49 rue Saint Martin  
43160 LA CHAISE DIEU  
04.71.00.00.01

Une équipe à votre service !



**Station U**  
Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue®

**Le nouveaux commerçants**

CRAPONNE SUR ARZON 04 71 03 36 09

**COURSES U.com**  
Retrait en magasin  
LAVERIE de 7h à 21h  
6 / 14 / 20 kg + sèche linge

**location U**

**Gaz U**  
Station U  
LAVAGE  
Rouleaux Haute-Pression de 7h à 21h  
Aspirateur  
Pression des pneus



**RANDONNÉES**  
et balades animées  
avec des boucs

06.07.28.96.39 VILLAGE DE SERRES

**TRAVAUX PUBLICS & ASSAINISSEMENT**

**David CHARRAT**

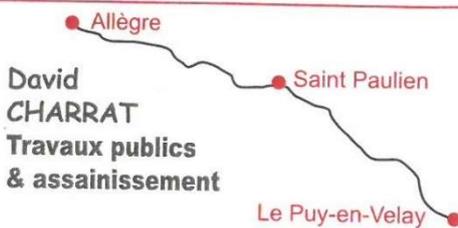


Vidange & Pose Fosses septiques  
Curage de Réseaux  
Terrassements divers

43270 ALLÈGRE

**Tél. 06 84 25 15 43**

**Notes :**



**Electricité générale**

**Olivier baylot**

Les chapus

43160 LA CHAISE-DIEU

Siret. 4402235400027

NEUF / RENOVATION  
POMPE A CHALEUR  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ALARME / COURANT FAIBLE

Port : 06 08 97 77 50

Tél : 04 71 00 09 81

mail : olivelec43@yahoo.fr

**VINCENT**



CARBURANTS - COMBUSTIBLES  
ENERGIE BOIS - LUBRIFIANTS  
La Sauvetat 43340 LANDOS  
ZI de Blavozy 43700 BLAVOZY

**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
CHARPENTE ET TERRASSEMENT**

**PASCAL VERNET**

Tous travaux du bâtiment

La Badiale  
43160 Cistrières

Tél/Fax:04.71.00.03.00

pascal.vernet@sfr.fr  
Siren:39930177900019-APE: 454 D

**Marie et Alain ROSSIGNEUX**  
Traiteur - Boucher - Charcutier  
A votre service dans leurs tournées,  
sur les marchés et 50 avenue du Vernet  
43500 CRAPONNE SUR ARZON  
Téléphone : 04.71.03.32.71

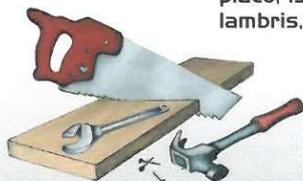
 Ent. **CHABANNE PHILIPPE** Depuis 1993  
Maçonnerie - Charpente - Couverture  
Menuiserie  
**43270 ALLEGRE**  
Tél: 04 71 00 79 33  
Port : 06 08 57 42 83 / 06 76 09 58 53  
email: [contact@maconnerie-chabanne.com](mailto:contact@maconnerie-chabanne.com)  
site: [www.maconnerie-chabanne.com](http://www.maconnerie-chabanne.com)

**MICHEL MOUTTE**

MENUISERIE DU BATIMENT ET D'AGENCEMENT  
ALU, BOIS, PVC

**intérieur et extérieur**

tous travaux de rénovation,  
placo, isolation, escalier, solivage,  
lambris, parquet, pose de kit ...

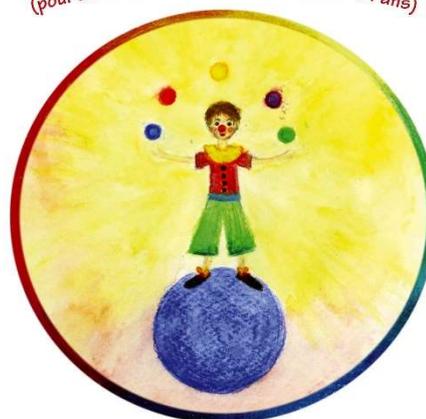


Le Bourg 43230 COLLAT

04 71 50 02 81  
[michelmoutte@orange.fr](mailto:michelmoutte@orange.fr)

École du  
**Cirque Faranuka**

(pour des artistes prometteurs de 6 à 14 ans)



**tous les mercredis :**

**14h - Allègre**

**16h - St-Pal-de-Senouire**

renseignements et inscriptions sur :  
[07.84.23.04.99](tel:07.84.23.04.99) / [contact@faranuka.de](mailto:contact@faranuka.de)

  
**EUROVIA**  
VINCI

Votre partenaire local dans la construction,  
l'entretien et la maintenance de vos routes,  
et l'embellissement de vos communes



Routes - aménagements urbains -  
équipements sportifs - industriels et privés -  
réseaux - terrassement

Agence du Puy-en-Velay  
ZI Les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire  
T/ 04 71 03 11 61 - [lepuy@eurovia.com](mailto:lepuy@eurovia.com)  
[www.eurovia.fr](http://www.eurovia.fr)

**État Civil SUR LA COMMUNE**

-  
**Naissances**

-

**Mariages**

**Sébastien FRESIER et Aurélie Lydiane ROYER**  
le 24/06/2022 à St Pal de Senouire

**Décès**

**Alphonse Jacques MONATTE**

le 4 mai 2022

**Lucienne Adeline Marie FARGET épouse**

**DELABRE**

le 4 août 2022

**Jean Marius MISSONIER**

le 15 août 2022

**Christian LACHARME**

Le 6 janvier 2023

**Clément BARD**

Le 20 mars 2023

**Catherine PIERROT**

Le 19 avril 2023

La Petite Épicerie  
24 place de la Fontaine  
43160 LA CHAISE DIEU  
06.42.17.75.97  
09.62.57.23.38

L'année 2022 comme les premiers mois de cette année nous avons eu la tristesse de voir partir nombre de nos concitoyens qui faisaient partie du ciment de notre commune.

Tout d'abord **Alphonse Monatte**, disparu le 4 mai 2022 à l'âge de 90 ans. Fonfon était né dans la commune de Saint-Pal de Murs le 4 mai 1932. Il a toujours vécu à la Mandaroune où, marié avec Andréa Julien, il a eu trois enfants puis 4 petits-enfants. Il vivait une retraite paisible mais la maladie a fini par l'emporter.

Le 4 août de la même année, c'est **Lucienne Delabre**, née Farget, qui nous a quittés. Elle était née le 3 février 1936 dans la commune et avait épousé Jean Delabre avec qui elle a eu une fille puis deux petits-enfants. Ils ont toujours vécu à Védières et participaient activement à la vie locale.

Ce fut ensuite le départ de **Jean Missonnier** né à Saint-Pal de Murs le 16 juillet 1938. Artisan charpentier-maçon sur la commune, il s'est retiré vers d'autres cieux le 15 août 2022 après avoir passé sa vie à Combres ; il avait épousé Raymonde Dissard et ensemble ils ont eu trois fils puis un petit-fils. Quand Jeannot s'est retiré pour la plus grande tristesse de ses proches, il avait 84 ans.

En 2023, ce fut le 6 janvier que disparut **Christian Lacharme**, résidant à Clersanges après avoir vécu à Paris où il était né le 9 juin 1942. Feue sa mère était native de la commune ainsi que ses grands-parents. Il avait épousé Thérèse Le Rollan et ils ont eu un fils puis quatre petits-enfants. Il s'est donc retiré à l'âge de 80 ans passés.

Le 20 mars ce fut le départ d'un ancien maire, **Clément Bard**, à l'âge de 99 ans. Il était né dans la commune le 1<sup>er</sup> janvier 1924. Fils d'agriculteur et agriculteur lui-même il avait épousé Renée Marie Monier, née également dans la commune et ils ont eu cinq enfants et plusieurs petits-enfants. Ils ont vécu dans la ferme familiale à Valiop et en 1971 il a été élu premier édile de la cité après avoir été conseiller municipal. Il a exercé ses fonctions de maire durant un seul mandat car sa vie d' élu l'était au détriment de sa vie professionnelle et familiale. C'était quelqu'un de disponible, d'efficace et à l'écoute de tous ses concitoyens. Tous ceux qui l'ont connu n'ont que d'excellents souvenirs.

Le 19 avril de cette année, ce fut **Catherine Pierrot** qui a rejoint son mari Jean-Louis décédé en 2017. Ils habitaient Combelles depuis plusieurs lustres et leurs deux filles passaient souvent les voir bien qu'elles habitassent assez loin. Ils avaient également deux petites-filles.

Catherine était née à Nancy le 16 juillet 1956 et elle nous a quittés à l'âge de 66 ans. Elle est rentrée au conseil municipal en 2002 et ensuite elle avait pris un poste d'adjointe en 2014. Elle s'occupait avec ferveur des problèmes sociaux et elle était toujours prête à rendre service, principalement aux personnes âgées de la commune. Elle a laissé un grand vide autour d'elle.



Alphonse Monatte Lucienne Delabre Jean Missonnier



Christian Lacharme Clément Bard Catherine Pierrot

*Comment vous oublier ? Comment oublier les amis fidèles et généreux, les collègues appréciés, les pères et les mères attentionnés, les conjoints aimants que vous avez toujours été ? Impossible. Votre mémoire sera toujours gravée dans nos cœurs.*

*Vous laissez un vide immense derrière vous. Et c'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que nous présentons nos plus sincères condoléances à vos proches et vos familles pour leur témoigner notre soutien dans ce moment douloureux*

*Reposez en paix chers amis, Alphonse, Lucienne, Jeannot, Christian, Clément, Catherine. Prenez votre place au Paradis.*

## VOEUX DE LA MUNICIPALITE



« Ce dimanche 15 janvier 2023 à partir de 14 h 30, la traditionnelle galette a été offerte par le Conseil Municipal à l'occasion des vœux du Maire de la commune. Malgré l'absence de tous les person-nages politiques du département, probablement plus attirés par des communes d'importance supérieure, plus de cent personnes ont participé à cette animation durant laquelle l'ambiance a été très joyeuse.

Cela a débuté par le discours du maire dont les propos concernaient tant les problèmes nationaux de société que les aspects démographiques de la commune. Il a évoqué ensuite le bilan chiffré du fonctionnement de l'année 2022 pour terminer par des souhaits optimistes quant à l'avenir. Autour de la galette et autres friandises accompagnées de jus de fruits, pour le divertissement des invités, deux petits spectacles ont été réalisés, l'un par Fabrice et sa marionnette siamoise et l'autre par JOANNA et GEMINO, les deux habitants de «La Bastide», fondateurs du cirque FARANUKA. A voir le sourire des convives l'après-midi a été une réussite. La plupart des convives ont regagné leurs pénates en fin d'après-midi.

Meilleurs vœux à tous les lecteurs »



## CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

M. Gilles Vessayre est désigné et accepte cette charge.

## VOIRIE

### TRAVAUX

Une demande a été reçue en mairie demandant la réfection de la parcelle n°123 situé au village du Sap suite au débardage.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Il a été constaté que le chemin cadastré menant à la maison de Mme LACHARME nécessite lui aussi une réfection (environ 12 M de tuyaux à poser + empierrement du chemin via le matériel communal).

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

La Bastide : un chemin à finir de débroussailler en prévision.

### CONVENTION DÉNEIGEMENT COMMUNE DE BERBEZIT

Suite à sa demande, la convention de mise à disposition du matériel de déneigement à la commune de Berbezit est renouvelée pour 2022/2023 avec le même tarif que l'année dernière.

### DÉNEIGEMENT COMMUNAL

Renouvellement par tacite reconduction sans modification de la convention avec Thibaut FOUILLIT pour 2022/2023

### SURVEILLANCE DES PONTS

En tant que commune bénéficiaire du programme national Ponts géré par le CEREMA, la phase 1 est terminée. Le carnet de santé a été reçu, il ne présente à l'heure actuelle pas d'urgence. Les travaux étant à prévoir dans les 5 à 10 ans.

### VOIE FORESTIÈRE

#### CONNANGLES SEMBADEL ST PAL

Le Maire informe de la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

## DEBROUSSAILLAGES ET FAUCHAGES

Le devis de SARL AUBERT AGRI SERVICE est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers Municipaux feront le point sur le débroussaillage de leur secteur et signaleront les interventions à Gilles Vessayre, responsable. La campagne 2022 a été effectuée par l'entreprise Aubert. Le résultat est très satisfaisant et le Conseil Municipal relève le très grand professionnalisme de l'entreprise.

Le fauchage est prévu pour l'automne et sera confié à la SARL AUBERT AGRI SERVICE, comme l'année dernière,

### « POINT ATTEND »

Les Conseillers disponibles ont effectué bénévolement une journée d'entretien des voies communales.



**CIMETIERE**

## VENTE CONCESSION

La demande de M. Daniel LIENARD pour l'acquisition de la concession CR4 au cimetière communal est acceptée à l'unanimité.

## TRAVAUX

### **MUR DU CIMETIERE**

Les travaux de réfection des murs du cimetière sont terminés.

La demande de paiement de subvention est en cours.

### **SALLE DES FÊTES**

#### *\* Incident*

Au cours d'une soirée privée familiale la porte d'entrée de la salle des fêtes a été détruite par un invité des organisateurs. Le responsable a été retrouvé.

Un devis a été établi par un professionnel pour le remplacement de l'huissierie. Les assurances prennent en charge cette dépense.

La région a été sollicitée au titre de sa politique d'aménagement du territoire pour aider financièrement à la rénovation de la Salle des Fêtes. Une expertise est programmée avec les assureurs, la municipalité et la personne responsable. L'expert, après avoir annulé un premier rendez-vous, s'est rendu sur place le 2 février 2023.

#### *\*Location de la salle des fêtes*

Il est décidé d'établir un règlement avec caution et montant des locations

Une commission est mise en place : Gilles Vessayre, Christian Margerit, Annie Filaire, Jean-Marc Roux. Gilles Vessayre conserve la partie réservation.

La commission créée s'est réunie le lundi 12 décembre 2022 pour finaliser les documents.

#### *\*Commission de sécurité*

Le Maire a donné un avis favorable au reclassement administratif de la salle des fêtes (4<sup>ème</sup> catégorie à la 5<sup>ème</sup> catégorie).

#### *\*Travaux et aménagement*

La rénovation a débuté en 2023. Elle est subventionnée par la DETR et le département. Un délai d'un an avait été accordé par Marie-Agnès PE-TIT, Présidente du Conseil Départemental pour effectuer les travaux afin de ne pas perdre les subventions demandées au vu du retard pris dans la réalisation des travaux.

La salle des fêtes a été fermée pour travaux du 20/02/2023 au 31/03/2023.

Gilles Vessayre propose de changer et d'augmenter le nombre de luminaires existants (6).

Un devis a été demandé à la société SONEPAR. Il est également proposé de consulter M. Quissac en tant qu'entreprise locale. Le conseil comme toujours privilégie les entreprises de leur commune.

Des devis ont été demandés à la société ECOTEL au Puy-en-Velay afin d'équiper la cuisine. Au vu des tarifs proposés, il a finalement été décidé de se fournir auprès de BOULANGER à Brives-Charensac.

Les travaux n'ont pas été terminés, il reste encore la finition des agencements intérieurs.

## ÉCOLES ET JEUNESSE

### AIDE FINANCIÈRE CLASSE DE SKI

Le Conseil Municipal accorde une aide de 200 € pour la famille Quissac de Védières avec versement de préférence au collège de La Chaise Dieu sur présentation d'une facture. Mme la Principale adjointe dans ses remerciements a noté :

« L'importance de l'aide financière octroyée à cette famille est un signe fort de votre engagement à nos côtés, dans nos missions d'ouverture culturelle et sportive à destination de tous les élèves. »

Le secrétaire de mairie et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

### RAMASSAGE SCOLAIRE

L'organisation du ramassage par l'Agglo et la Région vers les établissements scolaires de La Chaise Dieu n'est toujours pas satisfaisante plus d'un mois après la rentrée scolaire.

De nombreux échanges ont eu lieu entre la Municipalité, l'agglomération du Puy en Velay, la Région, la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier, la mairie de La Chaise Dieu, les parents, le transporteur.

La nouvelle organisation est d'une rare complexité. Il est très difficile de faire venir de nouvelles familles avec ce fonctionnement qui ressemble à une organisation urbaine.

Un courrier a été adressé aux élus départementaux. Il est regrettable que les élus communaux fassent le maximum pour amener des familles avec des enfants à s'installer sur la commune, et que l'on bute sur des problèmes qui viennent de la CAPEV.

## PERSONNEL COMMUNAL

### SECRETAIRE DE MAIRIE

Xavier Guillemot a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2023.

Après contacts infructueux pris sur la commune Le Conseil Municipal lance la recherche d'un(e) secrétaire auprès des communes voisines et la vacance du poste est publiée sur le site « Emploi Territorial »

Création de poste de secrétaire de mairie contractuelle le 05 décembre 2022

Recrutement d'une Secrétaire de Mairie : après délibération et vote à l'unanimité, Christelle MONTEILLET est recrutée au poste de Secrétaire de Mairie pour un CDD d'un an à mi-temps.

### POT DE DEPART A LA RETRAITE DE L'ANCIEN SECRETAIRE



Une après-midi festive a été organisée le 1er juillet par le conseil municipal et les associations pour fêter le départ à la retraite de notre ancien secrétaire.

« 42 ans et 5 mois de bons et loyaux services, c'est le temps que Xavier GUILLEMOT a consacré à la commune de Saint-Pal de Senouire. Au tout début, en 1980, il est arrivé en ces lieux en qualité d'instituteur.

Le maire de l'époque, Yvon GIROUX, lui avait demandé d'exercer provisoirement les fonctions de secrétaire de mairie, ce que l'enseignant avait accepté de suite. Et il s'est installé dans le logement de fonction avec son épouse Muriel. Deux enfants sont nés durant cet exercice mais en 1983 lorsque l'institution a fermé ses portes pour cause d'exode rural, le maître d'école est parti enseigner en d'autres lieux. En revanche, le poste de secrétaire de mairie n'étant pas pourvu, il a accepté de prolonger cette fonction, ce qu'il a fait jusqu'en février 2023 ! Pour du provisoire, cela a été du provisoire ! Fidèle, efficace et toujours motivé il a donc exercé ces fonctions pour le bien des maires successifs ainsi que des Sainpalines et Sainpalins. »

C'est à l'occasion de son départ que le conseil municipal a organisé à partir de 15 h le samedi 1<sup>er</sup> juillet une cérémonie en présence de Laurent DUPLOMB, Sénateur, Marie-Agnès PETIT,

Présidente du Conseil Départemental, le maire, Alain FOUILLIT, les adjoints et les conseillers municipaux.

Les habitants comme la famille et les amis de Xavier étaient présents, ce qui représentait environ 80 personnes. Chacun y est allé de son discours et de quelques larmes pour le maire et le récipiendaire. Récipiendaire en effet car Laurent DUPLOMB, pour cette longévité dans la fonction. lui a remis une médaille du Sénat.

Différents présents lui ont ensuite été offerts de la part du conseil municipal et des associations, le Comité des Fêtes, l'AAPPMA, l'ACCA, et l'ACPG-CATM. L'après-midi s'est terminé autour d'une collation et d'un pot offerts par la mairie.

Ce fut un bel évènement autour d'un départ que beaucoup regrettent mais la nouvelle secrétaire, Christelle MONTEILLET, saura probablement faire sa place pour les 42 années à venir.

Alain Fouillit, Maire.



## BONS D'ACHAT DE NOËL

Il a été décidé de renouveler les bons d'achat pour la fin de l'année à l'agent communal et sa remplaçante, le secrétaire de mairie et sa remplaçante et à la responsable de la bibliothèque.

## GESTION ADMINISTRATIVE

### ENTRETIEN CLOCHER DE L'EGLISE

Entretien annuel de l'installation, contrôle des sécurités (fixation des cloches, des battants, du beffroi, des accès).

Lubrification des tintements. Lubrification et contrôle tension chaînes de traction. Contrôle serrage des connexions coffret de télécommande. Essai

## ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES EVENEMENTS FESTIFS

M. le Maire présente la nouvelle organisation départementale.

Le Conseil Municipal exprime unanimement son désaccord pour cette nouvelle complication administrative qui cette fois-ci touche les bénévoles et les personnes dévouées des associations.

Cette directive prévoit : réunions préparatoires, imprimés à remplir et à transmettre, demande d'accord des mairies et des forces de l'ordre, désignation de responsables, estimation de la fréquentation, identification des menaces, dispositifs de sécurité, dispositifs prévisionnels de secours, etc...

La seule conséquence de la mise en place de ce règlement risque d'être la désertion des bénévoles. Ces personnes dévouées qui animent nos communes et qui se font si rares.

Car, enfin, une petite commune qui veut vivre aussi par ses animations dérange-t-elle tellement la sécurité nationale ? ...

## LOCATIONS COMMUNALES

### LOCATION ANCIEN GITE

\*Dégâts des eaux à la suite d'une fuite au chauffe-eau.

Une fuite d'eau est survenue dans l'appartement et a provoqué un écoulement dans la salle des fêtes.

Il a été demandé au locataire de contacter son assureur pour une possible prise en charge des dégâts au plafond, mais rien n'a été fait de la part du locataire.

De plus le plombier interviendra pour remplacer le chauffe-eau percé. Il faut que l'artisan puisse accéder au logement et la présence du locataire est indispensable.

A la demande du Conseil Municipal, suite à des entretiens non effectués durant 2 ou 3 ans, le locataire a dû quitter le logement le 31 mars 2023.

Des travaux de rénovation sont en cours, il a été décidé dans un premier temps de procéder à une étude thermique (BET).

Il est proposé de faire appel à un artisan multiservices de la commune pour la réfection de l'ancien gîte.

Un nettoyage nécessitant 6 H de ménages a été effectué.

## EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

### EAU POTABLE

#### \* *CONSOMMATION* :

Au village de Juillard une grosse consommation est étudiée. Le Conseil Municipal décide de facturer les m3 enregistrés par le compteur est récurrent. Le problème se situe après le compteur donc sous la responsabilité du propriétaire concerné.

#### \* *BRANCHEMENTS* :

A la Bastide, une demande de branchement d'eau potable est parvenue en mairie. Le nouveau compteur a été posé,  
Les frais sont à la charge du demandeur.  
Le demandeur devra prendre rendez-vous avec le maire

#### \* *TELESURVEILLANCE*

Un devis de réparation du système de télésurveillance est accepté. À noter que notre assurance contactée n'a pas donné suite.

### QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le Maire informe le conseil que les résultats des analyses ne sont plus communiqués par courrier mais seulement par email.

Des travaux sont en cours sur les différents captages afin d'obtenir l'agrément définitif.

### LITIGE CAPEV

Une nouvelle relance de paiement a été reçue de la part de l'agglomération. Le montant exigé a été fixé à 21000 EUR par la communauté d'agglomération et cela est censé englober l'entretien réseau eau et assainissement. Le conseil municipal a bien entendu contesté étant donné que ce montant a été fixé de façon arbitraire et que, lors de la 1ère année durant laquelle l'agglomération avait la compétence, aucun travaux ni entretien ni nettoyage n'ont été effectués, tout comme lors des 2 années suivantes.

La commune ayant du assumer des frais qui ne lui incombaient pas, réclame elle aussi le paiement de ces dits frais à hauteur de 21000 EUR.

### PANNE RESEAU EAU SECTEUR MONLET

Le Maire informe le conseil de 2 pannes intervenues fin janvier et mi-février. La commune n'a pas été informée par la DEA de ces pannes.

Un mail a été fait à la DEA pour faire remonter ce manque d'information.

La commune a fourni de l'eau en bouteilles aux habitants concernés.

### NETTOYAGE DES RESERVOIRS

Un devis a été reçu du SGEB et validé à l'unanimité par le conseil municipal.

### PERTE de COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT EN 2026

A partir de 2026, selon la loi Nôtre, la commune devrait perdre la compétence EAU/ASSAINISSEMENT. Gilles Vessayre fait un compte rendu de la réunion. Actuellement le SGEB s'occupe de la partie technique.

Plusieurs choix s'offrent à la commune : rester indépendant, adhérer à un syndicat primaire ou attendre que la COMCOM prenne la compétence. Suite aux difficultés rencontrées avec la CAPEV, nous restons aujourd'hui très vigilants En ce qui concerne les cas particuliers des réseaux de PISIS et SERRES, il n'y a pas d'information claire.

### INTERCOMMUNALITE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER



#### *NUMEROS UTILES*

**Colibri, le transport à la demande :**

**06 72 04 04 48**

**Guichet unique enfance - jeunesse :**

**06 49 15 48 89**

**Siège de la Communauté de communes :**

**04 71 77 26 51**

**Antenne de Paulhaguet :**

**04 71 76 98 68**

« Colibri » est un service de transport à la demande mis en place pour donner suite au constat du déficit de transport en commun dans nos territoires ruraux.

Ce manque de mobilité pénalise certaines personnes âgées qui préfèrent ne plus conduire, ou qui ne le peuvent plus, mais également les personnes sans voiture ou sans permis, quel que soit leur âge.

Ce service de transport à la demande permet aux habitants de se déplacer pour réaliser les activités de la vie quotidienne : Faire les courses / Faciliter la vie sociale / Rendre visite à des proches / Rendez-vous en matière de santé.

Tous les habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes sont concernés.

Lors de votre première réservation, quelques renseignements vous seront demandés pour votre inscription.

4 trajets par mois (1 aller/retour = 2 trajets)

4 € le trajet

Sur tout le territoire de la Cté de Communes

Hors territoire de la Cté de Communes, les premiers 25 km sont pris en charge par « Colibri » puis, les restants par les usagers.

Hors territoire de la Cté de Communes, les premiers 25 km sont pris en charge par « Colibri » puis, les restants par les usagers

La 1ère heure d'attente est prise en charge par « Colibri » puis l'attente supplémentaire par l'usager

Possibilité de covoiturage si c'est possible, 2 € par usager et par trajet

Pour les enfants de moins de 18 ans, les trajets seront déduits sur ceux de leurs parents

Réservez la veille avant midi au plus tard

Réservez au

06 72 04 04 48

du lundi au vendredi de 8h à 12 h

Autres suppléments à la charge de l'usager :

- Dimanches et Jours fériés

- Nuit : avant 7h et après 19h



## FRANCE SERVICES DEFIBRILLATEUR



À moins de **30 MINUTES** de chez vous,

France services vous propose un bouquet de **SERVICES** :



**ACCUEIL SPONTANÉ ou sur RENDEZ-VOUS**  
14 rue Mont Bar à **ALLÈGRE**

Du **lundi** au **vendredi**

France services vous accompagne pour toutes vos démarches administratives en ligne et répond à vos questions.

**10h à 12h**  
et de **13h30** à **16h30**

Tél. **04 71 07 77 09**

Direction Générale des Finances Publiques : permanence le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois



Des devis avec différentes possibilités d'achat ou location ont été présentés. La société LIFEAZ a été retenue pour un défibrillateur avec armoire extérieure en location pour 5 ans avec un paiement en 1 fois.

## TELEPHONIE

Nous avons été destinataires du PC04321422B0001 déposé par TDF pour l'installation d'un pylône avec trois antennes de téléphonie au bourg lieu-dit Mondigout.

Ce projet appelle de notre part (Conseil Municipal) quelques remarques.

La municipalité est bien évidemment favorable à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile dans notre secteur oublié depuis longtemps ;

Le projet présenté n'appelle aucune remarque particulière visuellement ;

TOUTEFOIS, l'actualité récente dans notre département ou ailleurs nous rend très prudents sur les effets indésirables graves qui semblent survenir parfois.

Le Conseil Municipal demande que des études très poussées (notamment analyses des sols) soient réalisées pour écarter tous les risques de dangerosité ; Les résultats devront être transmis au Conseil Municipal ;

Une information précise doit parvenir en Mairie pour répondre aux interrogations de la population ; Le maire donnera un avis favorable sous réserve qu'aucune nuisance ne survienne.

L'avis des bâtiments de France est favorable avec des prescriptions d'ordre esthétique.

À la suite des remarques du Conseil Municipal, la Préfecture et la Sous-Préfecture n'ont pas donné de réponse.

La signature du Permis de Construire avait été suspendue jusqu'à réception des informations demandées à la Préfecture, mais nous avons été informés qu'une étude des sols ne se faisait pas dans ce cadre-là.

Proposition de signer le permis de construire en indiquant accepté sous réserve.

Le Conseil Municipal est favorable à la suppression des zones blanches dans la mesure où il n'y aura aucun risque pour les êtres vivants, humains et animaux. Il vote pour à l'unanimité.

Les travaux ont débuté en juillet 2023.

## ORGANISMES DE GROUPEMENT

### SICTOM

Gilles Vessayre fait le compte rendu de la réunion. Le Sictom des Monts du Forez disparaîtra le 1er janvier 2024 et sera englobé par l'agglomération du Puy en Velay. Quid des tournées et de l'utilisation des déchèteries par les habitants de St Pal de Senouire. Une entente devra être trouvée entre les deux communautés CAPEV et CCRHA. La compétence ordures ménagères va passer aux communautés. Ainsi la CAPEV (Agglomération du Puy en Velay) va récupérer le Sictom des Monts du Forez. Quid des tournées des communes (St Pal, Collat,

Berbezit, St Prejet) qui font partie de la CCRHA (Rives du Haut Allier).

Les déchèteries d'Allègre et La Chaise Dieu ne seraient peut-être plus accessibles pour les habitants de St Pal qui devraient se rendre à Brioude. Difficile. À suivre. Le Conseil municipal défendra tous les droits des administrés.

Gilles Vessayre représente la commune et participe aux différentes réunions.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Notre commune a délibéré pour adhérer au service mutualisé de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques.

Le comité syndical a décidé de mettre un terme à ce service qui avait pourtant toute sa pertinence et qui répondait à une véritable attente des communes.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire continue toutefois d'accompagner la commune dans la perception de ces redevances et, à ce titre, nous a adressé les éléments permettant de solliciter le versement de la RODP 2023 due par l'opérateur Orange.

## AIDE SOCIALE

### CCAS

Annie Filaire et Claude Tisseur donne au Conseil Municipal les détails sur l'organisation du repas de fin d'année pour les aînés : 20 novembre 2022 à la salle des fêtes avec le traiteur Rossigneux de Craponne sur Arzon.

Il sera précédé d'une cérémonie religieuse.

Un colis sera préparé par les mêmes responsables pour les personnes absentes au repas. Ils seront confectionnés et distribués par les élus disponibles. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de soutenir le commerce de proximité et notamment les tournées de l'épicier en se fournissant localement.

Responsables Annie Filaire et Claude Tisseur.

### ÉTAT CIVIL

Le 15 novembre 2022, naissance d'Alice petite fille de Claude Tisseur 1er adjoint. Un cadeau sera offert. Félicitations aux parents et aux grands parents. Une vie douce et sereine pour la petite Alice.

Alice...



Et pendant ce temps....  
**1 siècle+2 ÇA SE FETE !**

André Soubeyre, 102 ans !



Cette année, le doyen de la commune de Saint Pal de Senouire, a reçu la visite du Maire Alain Fouillit et des conseillers municipaux Annie Filaire et Gérard Fouillit. C'est avec le traditionnel gâteau décoré de bougies et le cadeau d'usage que nous avons renouvelé l'expression de tout le respect et l'amitié qu'il se doit à André Soubeyre,



## ACTIVITES



## AU BOUILLON PROJET MULTI-SERVICES

M. le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion sur le projet de création d'un lieu de rencontre et de convivialité. Bien évidemment le 1<sup>er</sup> chiffrage de 530 000 € n'est pas envisageable pour le budget communal. Il est demandé de revenir à un projet plus modeste et surtout plus en adéquation avec la commune. un programme afin de pallier le manque de commerces de proximité notamment dans les communes rurales.

Un dossier a été déposé et le projet a été retenu. Le conseil municipal se prononce sur la validation du chiffrage soumis à condition. Vote pour : 6 / Abstention : 2

Le RDV à la sous-préfecture s'est bien passé. Un engagement verbal de soutien à hauteur de 80 % a été donné.

Le conseil souhaite recevoir des devis concernant le moulin de 3 architectes mais il faut d'abord que nous ayons les fonds disponibles. Un dossier de demande de subventions va être déposé auprès de CAP43 et du Fond Régional.

Un RDV est à prévoir avec JP VIGIER afin de lui présenter le dossier.

Pour que le projet se réalise il faudra que l'auto-financement de la commune ne dépasse pas 50 000 euros maxi, et que le projet soit viable pour le preneur.

## BIBLIOTHEQUE

Claude TISSEUR Adjoint  
Justine PLANCHON Animatrice

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Justine Planchon fait le bilan des activités culturelles liées à la bibliothèque ouverte depuis avril. On compte 23 personnes inscrites. Peu de livres sont prêtés, en revanche Altibox est un succès. Les jeux mis à disposition sont prisés surtout pendant les vacances scolaires.

La soirée barbecue a été très appréciée et une nouvelle édition est programmée pour le printemps prochain.

Les séances « Courts métrages » ont rassemblé une douzaine de personnes très intéressées.

Une nouvelle séance a été programmée le 20 novembre 2022 avec la présence d'un universitaire pour un débat sur le sol.

Un réseau des bibliothèques s'est mis en place (Josat, Berbezit, La Chaise Dieu, Allègre).

La boîte à livres est fréquentée surtout en été.

Plusieurs autres projets sont à l'étude, notamment des cartes de vœux en direction des EHPAD, une soirée court métrage avec une soupe, journée jeux et barbecue, un partenariat avec l'école de Sembadel, ...

Une nuit de la lecture dans le noir avec une conteuse est programmée le 20 janvier. Une participation communale de 100 € est décidée. (400 € sont pris en charge par la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier).

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés : un samedi sur deux.

## SOIREE DU 07 JUILLET 2023



Venez profiter d'un moment convivial sur l'esplanade de St-Pal-de-Senouire ce vendredi 07 juillet, à partir de 19h.

Apportez votre repas à partager et venez jouer avec tout le monde ! Le barbecue public sera allumé et à disposition de tous pour faire griller des victuailles. Des jeux tout public seront mis à votre disposition.



Esplanade du Moulin, 43 160  
Saint-Pal-de-Senouire Bourg



## CALENDRIERS 2023 et 2024

Les calendriers 2023 et 2024 élaborés par Claude Tisseur ont été distribués.

D'excellentes réactions sont parvenues en mairie.

## SECTIONS

### RÔLE D'AFFOUAGE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire, après délibération, a établi le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de Clersanges Pissis Molimard Le Sap. Remplacement de Marie-Thérèse CHAPELLE par Paul CHAPELLE  
Aucun commentaire ou nouvelle demande ne nous est parvenu.

### SECTION COUPE DE BOIS 2024

Il est prévu dans le document d'aménagement une coupe en 2024 dans la parcelle 5 de la forêt sectionale de Clersanges Molimard Pissis Le Sap.

D'autre part, le technicien de l'ONF a constaté que les cimes des sapins se dégradent sur la partie basse de la parcelle 8 de la forêt sectionale de Clersanges Molimard Pissis Le Sap (= versant au-dessus du hameau de Molimard) : les houppiers sont clairs (manque d'aiguilles), et la présence du gui y est parfois importante. Le document d'aménagement prévoit un passage en coupe dans cette parcelle en 2029.

Il propose au conseil municipal d'avancer la coupe en 2024 afin de récolter les arbres présentant les plus forts signes de dépérissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide pour l'exercice 2024 de suivre l'avis de l'ONF

### \*Vente Lenne

Un document d'arpentage est à la charge de l'acheteur.

Accord du Conseil Municipal pour lancer la procédure de consultation des électeurs.

Le conseil municipal autorise la vente partielle de la section suite au vote des électeurs (14 votes POUR – 1 CONTRE).

### \*Vente Laugier

Une visite du géomètre expert (21 octobre 2022) s'est déroulée à Clersanges pour délimiter une partie de la parcelle AC 179 pour vente à la famille Laugier. document d'arpentage est à la charge de l'acheteur.

Accord du Conseil Municipal pour lancer la procédure de consultation des électeurs.

Le conseil municipal autorise la vente partielle de la section suite au vote des électeurs (15 votes POUR).

\*Vente Bernard

Accord du Conseil Municipal pour lancer la procédure de consultation des électeurs.

Le conseil municipal autorise la vente partielle de la section suite au vote des électeurs (15 votes POUR).

## FÊTE COMMUNALE 2022

Participation de la municipalité :

Le bilan financier présente un léger déficit.

Les repas des membres de la fanfare ont été pris en charge par la commune.

Le devis de l'entreprise ARTIFEUX a été retenu pour le feu d'artifice qui sera tiré.

## TELETHON

Comme chaque année l'organisation du téléthon s'est bien passée. Il y a eu 180 participants motos et quads et la journée s'est terminée à la salle des fêtes de Saint-Pal où 200 repas ont été servis (un chapiteau avait été monté pour la circonstance). Les bénévoles étaient nombreux et tout s'est bien déroulé. Un bénéfice net de plus de 3500 euros a pu être remis à l'organisme départemental du Téléthon.



## Pour 2023...

Celui-ci aura lieu comme chaque année à Saint-Pal le 28 octobre 2023. Le parcours se déroulera sur plusieurs communes des environs après accord de leur conseil municipal.

Après pré inscription des participants, accueil à Pisis le matin, des motos ou quads à partir de 8h00 pour validation des inscriptions pour accès à un parcours en 2 boucles. L'ensemble du parcours sera balisé avec un point de ravitaillement.

## CONCERT DE NOEL

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'organisation d'un concert de Noël le mercredi 28 décembre 2022 à 15 heures, proposé par la Famille Tillard de La Grange. Les responsables religieux sont co-organisateurs. La Commune a offert une petite collation chaude à l'issue de la représentation.



### **ROLE D'AFFOUAGE SECTION DE CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP**

Coupe de bois : 1 coupe en 2022 / pas de coupe prévue en 2023 / 1 à 2 coupes (à confirmer) en 2024

Établissement du rôle d'affouage pour la forêt sectionale de la section de CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP et pour l'année 2023 de la façon suivante :

Le partage aura lieu par feu, c'est à dire par chef de famille ou de ménage ;

**CLERSANGES** : FOUILLIT Alain - LENNE Michèle - GIROUX Vivien - MONATTE Pierre.

**PISSIS** : BEAUNE Robert - CHAPELLE Marie Thérèse - FOUILLIT Marie Louise - FOUILLIT Pierre - BEAUNE Éric – BEAUNE Christian.

**MOLIMARD** : TISSANDIER Roger.

**LE SAP** : Néant.

La délibération concernant le rôle d'affouage sera prise lors du conseil municipal du vendredi 9 juin.

Mesdames et messieurs

Je fais juste un petit discours pour présenter notre association qui n'en est pas une mais qui depuis une dizaine d'années a vu le nombre de bénévoles augmenter à chaque fois pour une cause commune, **le téléthon**. C'est tardivement que je vous ai écrit ces quelques lignes mais c'est normal d'écrire quelques mots tard pour m'adresser à tous ces fanatiques de mobylettes et autres quads. Fanatiques qui ont permis de créer un événement permettant de récolter de belles sommes en espèces sonnantes et trébuchantes. A chaque fois, nous mettons notre pierre à l'édifice de la recherche scientifique sur les maladies rares. Il me faut donc ici remercier et féliciter toutes les personnes présentes qui se sont dévouées à cette œuvre caritative mais également tous les participants, motards et motardes, de Dijon et d'ailleurs, qui ont donné leur obole tout en offrant un spectacle de grande envergure.

C'est vrai, toutes les personnes s'étant investies dans l'organisation d'une telle aventure ont mérité qu'on les applaude, et tout particulièrement les organisateurs des circuits qui ont consacré un temps considérable au contact de toutes les communes traversées, ce qui n'est pas le moindre boulot. Nous pouvons également remercier les maires et leur conseil municipal qui n'ont fait aucune difficulté quant à cette organisation.

Il faut bien évidemment congratuler également toutes les personnes qui consacrent une partie de leur temps à l'association du TELETHON au niveau du département et de la région.

Pour toutes ces félicitations, je n'ai nommé personne car je risquerais forcément d'en oublier mais chacun et chacune d'entre vous pourront reconnaître un parent ou un ami parmi tous ces protagonistes

Depuis ces nombreuses années, il n'y a pas eu à déplorer d'accident trop grave à part quelques chutes qui ont nécessité l'intervention des pompiers et des services médicaux. L'organisation est réellement bien ficelée et la sécurité est relativement efficace.

Cette année encore un téléthon sera organisé par les bénévoles et j'espère qu'il sera aussi efficace et positif que les précédents. Départs et arrivée de course à Pissis, ravitaillements, fin du parcours et repas avec animation dans la salle des fêtes de Saint-Pal, le tout dans une ambiance dynamique et électrique.

Voilà, j'espère que je n'ai pas été trop long, je parle de mon discours bien sûr, et que mes mots ne sont pas arrivés trop tard. Les mots tôt, c'est mieux !

Alain FOUILLIT, maire

LES BUDGETS

À l'unanimité, les COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 de la Commune, des villages, des sections, du CCAS ont été approuvés.

À l'unanimité les COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC de la Commune et CCAS ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

À l'unanimité, les BUDGETS 2023 de la Commune, des villages, des sections, du CCAS ont été approuvés.

Les taux municipaux restent inchangés pour 2023 :  
TFB : 31,72% // TFNB : 77.04% // TH : 9,24 %

Subventions communales 2023

SUBVENTIONS "PUBLIQUES"

	CA2022	BP2023
CCAS	2 000,00	500,00
<b>Total</b>	<b>2 000,00</b>	<b>500,00</b>

SUBVENTIONS "PRIVEES"

	CA2022	BP2023
A REPARTIR AVEC DELIB		640,00
ADAPEI 43	80,00	80,00
ADMR	100,00	100,00
AFM TELETHON	50,00	50,00
ANCIENS COMBATTANTS ST PAL	100,00	100,00
APAJH 43	50,00	50,00
ASSOCIATION CHASSE ST PAL	100,00	100,00
ASSOCIATION PECHE HAUTE SENOUIRE	120,00	120,00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100,00	100,00
ECOLE ELEMENTAIRE LCD	100,00	100,00
ENSEMBLE C'EST TOUT THEATRE	0,00	50,00
GYMNASTIQUE LCD	50,00	50,00
LES CHEVEUX D'ARGENT LCD	80,00	80,00
LUTTE CONTRE LE CANCER COMITE 43	50,00	50,00
MAIRIE LCD BANQUE ALIMENTAIRE	100,00	100,00
PARMI LCD (Parents d'élèves)	100,00	100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00	50,00
VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE	80,00	80,00
<b>Total</b>	<b>2 810,00</b>	<b>2 000,00</b>

BUDGET COMMUNAL : FONCTIONNEMENT

DEPENSES	61 414,00	0,00	
	CA2022	CA%	BP2023
	<b>161 429,13</b>	<b>52,42 %</b>	<b>347 891,98</b>
Fournitures non stockables (edf...)	6 669,58	88,93 %	10 000,00
Fournitures non stockables (edf...) EAU	644,09	214,70 %	700,00
Fournitures non stockables (edf...) ASST	235,08	78,36 %	300,00
Combustible	2 342,27	58,56 %	4 000,00
Carburant	2 977,80	99,26 %	3 500,00
Alimentation	200,00	100,00 %	200,00
Fournitures d'entretien	0,00	0,00 %	500,00
Petit équipement	1 029,54	205,91 %	500,00
Fournitures EAU	0,00	0,00 %	500,00
Fournitures ASST	0,00	0,00 %	500,00
Fournitures de voirie	0,00	0,00 %	500,00
Fournitures administratives	609,77	60,98 %	700,00
Autres fournitures EAU	1 274,94	91,07 %	1 400,00
Autres fournitures ASST	0,00	0,00 %	100,00
Autres fournitures COM	206,57		500,00
Locations	0,00	0,00 %	500,00
Entretien terrains	234,30	46,86 %	500,00
Entretien bâtiments	2 032,67	67,76 %	10 000,00
Entretien voies & réseaux	10 696,94	88,64 %	19 441,46
Entretien réseaux EAU	1 049,00	20,98 %	6 000,00
Entretien réseaux ASST	647,00	215,67 %	300,00
Entretien bois et forêts	127,44	12,74 %	2 500,00
Entretien matériel roulant	2 967,35	98,91 %	3 500,00
Maintenance	4 215,60	93,68 %	4 500,00
Assurances	2 772,60	92,42 %	3 100,00
Divers Services extérieurs	0,00	0,00 %	500,00
Analyses et autres EAU	1 467,09		1 500,00
Analyses et autres ASST	0,00		500,00
Rémunérations diverses (trésorier, DDT...)	110,00	110,00 %	200,00
Publications, fêtes, cérémonies	6 217,45	124,35 %	7 500,00
Mission	0,00	0,00 %	100,00
Frais postaux Télécommunication	2 695,02	107,80 %	3 000,00
Frais postaux Télécommunication EAU	102,36	34,12 %	300,00
Frais postaux Télécommunication ASST			
Services bancaires	0,00	0,00 %	100,00
Cotisations	18,83	18,83 %	100,00
Frais de garderie Sections	0,00	0,00 %	500,00
Remboursements de frais écoles	5 432,64	54,33 %	10 000,00
Autres services	0,00	0,00 %	300,00
Impôts TF	4 953,00	99,06 %	5 500,00
Autres impôts	0,00		1 200,00
Autres EAU	0,00		
Autres ASST	0,00		
Charges générales	61 928,93	77,06 %	105 541,46
Autres (cgfpt)	437,42	87,48 %	500,00

Personnel titulaire	13 394,70	99,22 %	1 200,00
Personnel non titulaire	8 298,27	123,85 %	15 150,00
Charges sociales	9 067,97	146,26 %	12 000,00
Autres charges	492,66	98,53 %	500,00
Charges personnel	31 691,02	115,66 %	29 350,00
Indemnités élus	18 627,49	93,14 %	20 000,00
Frais de missions	0,00	0,00 %	100,00
Retraite (Ircantec/patronale)	3 301,42	103,17 %	3 500,00
Formation élus DIF	0,00	0,00 %	400,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00 %	100,00
Pertes sur créances irrécouvrables EAU	0,00	0,00 %	100,00
Pertes sur créances irrécouvrables ASST	0,00	0,00 %	100,00
Contributions organismes regroupement	662,00	116,14 %	700,00
Charges diverses	0,00	0,00 %	100,00
Subventions publiques	2 000,00	100,00 %	500,00
Subventions privées	2 810,00	87,81 %	2 000,00
Autres	2,95	2,95 %	50,00
Gestion courante	27 403,86	91,44 %	27 650,00
Intérêts	2 102,21	95,56 %	1 973,94
Intérêts EAU	219,61	99,82 %	175,68
Intérêts ASST	1 098,03	99,82 %	878,43
ICNE EAU Intérêts Courus Non Echus	219,61	100,00 %	175,68
ICNE ASST	1 098,03	100,00 %	878,43
Annulation ICNE N-1 EAU -263.53	-263,53		-219,61
Annulation ICNE N-1 ASST -1317.64	-1 317,64		-1 098,03
Autres Charges financières		0,00 %	100,00
Charges financières	3 156,32	94,04 %	2 864,52
Titres annulés années antérieures		0,00 %	100,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00 %	100,00
Amortissements	20 047,93	100,00 %	20 047,93
Amortissements	3 086,07	100,00 %	3 086,07
Amortissements	23 134,00	100,00 %	23 134,00
Remb. Redevance Pollution EAU	783,00		800,00
mb. Redevance Modernisation Réseaux AS	110,00		150,00
Prélèvement FNGIR	10 502,00	95,47 %	10 502,00
Contribution TH coefficient correcteur			
CCRHA	2 466,00	98,64 %	2 500,00
CAPEV	0,00	0,00 %	21 000,00
FPIC	254,00	84,67 %	300,00
Attenuations de produits	14 115,00	40,56 %	35 252,00
Virement section investissement		0,00 %	124 000,00
Déficit de fonctionnement			

RECETTES	CA2022	CA%	BP2023
	<b>222 843,13</b>	<b>73,56 %</b>	<b>347 891,98</b>
Eau potable	7 124,67	118,74 %	6 000,00
Redevance Agence Pollution EAU	1 151,84	164,55 %	800,00
Assainissement	1 398,00	99,86 %	1 400,00
Redevance Agence Modernisation Réseaux AS	78,40	87,11 %	90,00
Coupes de bois Sections	27 137,95	5427,59 %	500,00
Dépôts bois		0,00 %	100,00
Concessions cimetière	350,00	350,00 %	100,00
Services et ventes diverses	37 240,86	418,91 %	8 990,00
Impôts locaux	53 191,00	100,95 %	57 067,41
Fiscalité locale			
Compensation	16 922,82	80,58 %	17 000,00
FPIC Fonds Péréquation Intercommunal	3 623,00	120,77 %	3 700,00
Autres reversements	0,00	0,00 %	200,00
Impôts et taxes	73 736,82	96,02 %	77 967,41
DGF forfaitaire	48 379,00	100,79 %	48 605,00
Dotation solidarité rurale	28 542,00	69,61 %	17 522,00
Fonds péréquation	1 798,00	119,87 %	2 145,00
Dotation Elus Locaux	6 149,00	102,48 %	6 276,00
Autres participations	0,00	0,00 %	100,00
Autres organismes dont Elections	225,52	225,52 %	100,00
Allocations compensatrices TF	2 913,00	113,08 %	2 904,00
Allocation compensatrice TH	1 271,00		3 000,00
Dotations et participations	89 277,52	89,93 %	80 652,00
Revenus des immeubles	11 800,00	118,00 %	10 000,00
Produits divers	4 659,27	931,85 %	1 200,00
Autres produits EAU	227,27		200,00
Produits de gestion courante	16 686,54	158,92 %	11 400,00
Produits exceptionnels			
Reprises subventions EAU	3 995,04	100,00 %	3 995,04
Reprises subventions ASST	1 906,35	100,00 %	1 906,35
Reprises subventions	5 901,39	100,00 %	5 901,39
Excédent fonctionnement		0,00 %	162 981,18
Résultats	<b>61 414,00</b>		

**CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI**  
Président PGCATM : Jean Paul NOYEL

Le Conseil Municipal et l'Association des PGCATM ont invité la population, les enfants de la commune, les gendarmes et les pompiers à participer aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre 2022 à 11 heures PLACE DE LA MAIRIE. A la suite de ces cérémonies la municipalité a offert le verre de l'amitié.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT PAL DE SENOUIRE.  
Nouveau bureau 2022

Président : GAGNAT Emmanuel Connangles

Vice-président : Jean-Marc ROUX, Saint Pal de Senouire

Secrétaire : Marc ROUGIRON, Brioude.

Trésorier : Frédéric NOYEL, Combelles, Saint Pal de Senouire

Membres actifs : SOULIER Matthieu, Clersanges, Saint Pal de Senouire  
et Claude TISSEUR, la Mandaroune, Saint Pal de Senouire



## ACCA DE SAINT PAL DE SENOUIRE

Je souhaite vous informer tout d'abord que le conseil d'administration à été renouvelé en partie au cours de l'été 2022. J'ai accepté de prendre le poste et cette première saison s'est bien passée malgré un début compliqué.

En effet les conditions climatiques de l'été avaient fait fuir les chevreuils des zones cultivées et les premières battues se sont avérées très compliquées pour nos chiens qui ont dû travailler énormément pour trouver les premiers cervidés il en fut de même pour collègues spécialisés sur le sanglier.

Notre tableau grand gibier pour la saison dernière se résume à 25 chevreuils et 8 sangliers prélevés.

Quant aux chasseurs de petits gibiers ils ont après avoir chassé le faisan fait une magnifique fin de saison en traquant la bécasse. Lors de ces parties ils ont pu vivre des moments splendides en contemplant leurs chiens à l'arrêt devant chacun de ces oiseaux.

Mon vœu le plus cher est qu'outre les prélèvements habituels, la courtoisie perdure entre tous les utilisateurs de la nature que nous sommes, agriculteurs, promeneurs, motards, vététistes, cueilleurs de champignons et forestiers.

Nous avons la chance de vivre et d'évoluer dans une magnifique commune sachons tous ensemble la préserver pour que nous y trouvions toujours autant de plaisir dans nos diverses activités.

Emmanuel GAGNAT Président.



**SOCIETE DE PECHE DE SAINT PAL DE SENOUIRE****Président Pascal CORNUT****Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire**

En 2022, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) comptait 179 membres.

Je voudrais tout d'abord revenir sur cet épisode marquant de l'année écoulée. La pêche a subi une sécheresse exceptionnelle en 2022. Une sécheresse historique, qui fut l'une des plus longues et des plus étendues dans l'espace et le temps. C'est une crise comme nul, nous l'avons constaté jusqu'à lors et qui va s'inscrire dans le temps, notamment en raisons des impacts de changement climatique. Forts de ce triste constat, nous, élus bénévoles d'AAPPMA, déplorons une politique de l'eau peu ambitieuse et pas assez réactive pour répondre aux enjeux de changements climatiques. Le vrai levier, c'est qu'il faut aujourd'hui s'attaquer aux causes et non aux conséquences. Des linéaires de cours d'eau étaient devenus des sentiers de randonnées.

Afin de préserver le patrimoine piscicole, le Fédération de pêche de la Haute-Loire en collaboration avec les 30 AAPPMA avaient entrepris des discussions avec les services de l'état depuis début Août. Cela s'est traduit par une demande officielle de suspension de la pêche en première catégorie auprès de la Préfecture de la Haute-Loire le 11 Août 2022 et qui s'est appliquée le 23 Août 2022. Notre réseau a été particulièrement mobilisé sur le terrain grâce aux équipes de bénévoles très actives, ce qui démontre bien l'engagement associatif.

Nous nous sommes rendus plusieurs fois par semaines sur les rives de la Senouire et de ruisseaux annexes (Le Moullys, le Vendillon) et nous n'avons pas constaté de mortalité ou de poissons en difficultés (explications : il y avait toujours un filet d'eau pour aller d'un trou à l'autre, donc toujours de l'oxygène. Et autre paramètre : nous sommes en altitude, et les nuits sont plus fraîches).

De Juillet 2022 à Juin 2023, de nombreuses actions ont été réalisées tel que :

- ssemblée générale de l'AAPPMA Comptage de frayères. Des travaux de suppression d'embâcles et de ripisylve ont été effectués sur la Senouire et le ruisseau des Moullys par les équipes du SMAA. Le 11 Mars 2023, c'était l'ouverture de la pêche en 1 ère catégorie et notre AAPPMA a été choisi pour un reportage avec un article sur la presse locale.
- Vidange du plan d'eau de La Tour à La Chaise-Dieu.
- Salon du tourisme.
- Fête de la Pêche pour les enfants.
- Pêche électrique.
- Débroussaillages des abords du plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu.
- Des lâchers de truites surdensitaires sur la Senouire, l'étang de Berbezit et le plan d'eau du Breuil.
- De nombreux contrôles réalisés par notre garde-pêche particulier Jean-Gilles Rix.

Le Président, Pascal CORNUT souhaite conclure cet exposé en remerciant tous les bénévoles qui participent aux différentes tâches et au bon déroulement de la vie dans l'Association.







## COMITE DES FÊTES



### Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire

*Siège social : chez le Président Vivien GIROUX*

**Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)**

Cette année écoulée fut encore chargée en festivités. Les personnes bénévoles ont participé au mois d'août à la superbe fête patronale durant laquelle bon nombre de repas à l'alambic ont été servis. Fête qui a été animée par diverses attractions dont les autos tamponneuses, le spectacle offert par des artistes de cirque ou encore le concours de pétanque. Saint-Pal de Senouire a donc cette chance d'avoir des membres actifs qui se dévouent en permanence.

Puis en octobre, une truffade, organisée et cuisinée par les membres du Comité des Fêtes, a rassemblé de nombreux participants. Les repas ont été servis sous chapiteau à proximité de la salle des fêtes où s'est terminée la soirée en musique.

Ensuite, en avril de cette année, ce fut la choucroute. Un véritable repas Alsacien avec des produits de qualité, cuisinés et servis par les membres du comité des fêtes.

Soirée conviviale et festive toujours animée par le DJ local.

Voilà, notre comité a prouvé encore une fois que les bénévoles qui le composent se sont démenés pour faire en sorte que leur commune se révèle, l'espace d'une soirée, animée d'une aventure exceptionnelle ! La population avait à chaque fois pratiquement doublé le temps de ces repas enjoués et facétieux ! Merci bien évidemment au Président ainsi qu'à tous les bénévoles et leurs proches qui ont participé à ces succès perpétuels ! Alors, en espérant vous voir à la prochaine manifestation.



Truffade 2022



Fête patronale 2022



Ça, c'était avant...



Choucroute 2023



Souvenirs, souvenirs.....



2009 ?



2010 ?